

Dans le bon vieux temps avant la mécanisation, qui est plus efficace peut-être pour la masse du public, si l'on avait une difficulté, on s'informait pour savoir ce qu'il en était. Mais si l'ordinateur commet un erreur ou qu'un demandeur inscrive un faux renseignement, le délai peut prendre des semaines et des mois. Certaines personnes doivent patienter de 8 à 13 semaines. Que signifie tout cela pour le citoyen moyen, notamment pour l'économiquement faible? Cela veut dire que s'il n'a pu mettre quelque argent de côté, il ne lui reste plus qu'à s'adresser à un seul endroit.

Le secrétaire parlementaire a tenté de créer l'impression que des arrangements avaient été pris avec les provinces et les municipalités pour que ces personnes reçoivent une aide d'urgence qu'elles peuvent rembourser lorsqu'elles touchent leurs chèques d'assurance-chômage. J'ai contrôlé auprès des autorités du Manitoba et aucune entente du genre n'existe. Si de telles ententes existent, aucune publicité ne leur a été donnée ni par la Commission d'assurance-chômage ni par la province en cause. Il en résulte que les personnes dans le besoin sont obligées de s'adresser aux requins de la finance pour obtenir l'argent nécessaire pour la nourriture.

Le secrétaire parlementaire a commencé par repousser l'idée que cela puisse se faire. Dans la ville de Winnipeg, il existe au moins deux bureaux dont la réclame quotidienne mentionne que si ces personnes ont besoin d'argent, elles n'ont qu'à leur présenter leurs cartes d'assurance-chômage pour l'obtenir. Le fait que ces bureaux escomptent la réclamation avec un intérêt d'environ 200 à 300 p. 100 ne semble pas intéresser le secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. De toute évidence, il n'est pas à court d'argent, lui, quand vient le moment de faire ses provisions pour la semaine suivante.

• (1550)

Ce désastre, ce fiasco, qui tient avant tout aux intentions arrêtées du gouvernement lorsqu'il a modifié la loi sur l'assurance-chômage de façon à en élargir les avantages tout en maintenant la somme des versements dans les limites des prestations payées autrefois, touche des dizaines de milliers de Canadiens. Le fiasco administratif dont on peut blâmer le gouvernement, le ministre et les hauts fonctionnaires de la Commission d'assurance-chômage, marque notre société d'une tare dont tous les citoyens et certes tous les députés devraient avoir honte.

On nous a dit et redit que des mesures ont été prises pour remédier à la situation. Je crois en la sincérité du ministre—je le crois beaucoup plus que son secrétaire parlementaire—quand il dit qu'il a ordonné qu'on prenne des mesures pour mettre de l'ordre dans ce fouillis. J'espère que les malheureux qui sont en chômage, pour la plupart par suite des politiques délibérées du gouvernement libéral en matière de croissance économique au pays, n'auront pas à attendre trop longtemps les prestations auxquelles ils ont droit. Ces gens ont droit à des prestations d'assurance-chômage. Ils ont payé leurs cotisations durant des années et ont maintenant besoin de prestations.

J'espère, lorsque le ministre viendra fournir des explications au sujet de certaines plaintes formulées au Parlement et ailleurs, qu'il adoptera une attitude beaucoup plus positive et compatissante et qu'il manifestera un tant soit peu de sympathie et d'intérêt à l'égard des victimes de cette déplorable situation. J'espère qu'il se montrera plus

sympathique que ne l'est le secrétaire parlementaire dans ses déclarations depuis quelques semaines.

[Français]

M. André Fortin (Lotbinière): Monsieur le président, il est de mon devoir de prendre la parole sur cette motion présentée aujourd'hui et qui vise, en un mot, à blâmer le gouvernement de la lenteur avec laquelle il administre le pays par ses divers programmes.

Monsieur le président, même si cette motion de blâme touche une partie du problème, je pense qu'elle limite passablement cette critique et ne touche pas véritablement aux points qui font mal au peuple canadien.

Monsieur le président, j'aimerais faire de brèves remarques pour dire ceci: Le gouvernement actuel, comme les gouvernements précédents, a d'abord adopté un grand nombre de projets de loi, ce qui, à chaque occasion, a contribué à enlever une partie de liberté à l'individu, au citoyen et, en même temps, a jeté cet individu un peu plus dans l'insécurité économique.

Ensuite, j'aimerais faire porter mes remarques sur ce deuxième point: il en résulte un état de dépendance de plus en plus grand du citoyen par rapport à l'État qui est de plus en plus puissant.

Je conclurai en donnant des exemples très précis. Enfin, monsieur le président, étant donné ce grand nombre de projets ou de programmes sociaux, la bureaucratie est devenue à un point tel, au Canada, que c'est elle qui dirige le pays et non plus le Parlement ou le gouvernement. Cette bureaucratie en est rendue au point qu'elle contrôle les ministres et le gouvernement, en plus d'étouffer le peuple par des programmes et d'embêter les gens par de multiples enquêtes qui, en général, avilissent davantage l'individu.

Monsieur le président, nous avons un choix à faire en 1972, comme députés. Devons-nous continuer à appuyer une politique qui contribue à enlever un peu plus, chaque fois, de liberté à l'individu, tout en le jetant un peu plus dans l'insécurité—je fais allusion à toutes les mesures qui nous sont présentées, tant à Ottawa qu'à Québec ou ailleurs, et qui visent à implanter un peu plus chaque fois le socialisme—ou devons-nous adopter une politique qui visera non pas à décourager l'initiative personnelle, mais, au contraire, à l'encourager, afin qu'il puisse assumer sa propre destinée, dans son pays?

Je donnerai un exemple précis, monsieur le président. Pour obtenir le vote des étudiants, on promet des bourses, qui sont insuffisantes et aussi discriminatoires, puisqu'elles ne sont pas généralisées.

Monsieur le président, ce système de bourses protégé et établi par les gouvernements fédéral et provinciaux a pour effet direct de décourager l'individu, dans notre société. Et l'on me comprendra facilement!

Prenons le cas d'un jeune étudiant qui travaille tout l'été et qui en vient à demander une bourse. Faisons un instant abstraction du salaire de son père ou du revenu familial. S'il a travaillé tout l'été pour essayer de s'aider lui-même, cet étudiant n'aura pas droit à une bourse du gouvernement. On lui écrira tout simplement: Étant donné l'état de vos revenus de cet été, nous ne pouvons dorénavant, suivant le programme de bourses aux étudiants, vous accorder cette aide financière dont vous avez besoin.